



Communiqué intersyndical suite à la conférence de presse sur la situation des UPE2A dans le département et les conditions de scolarisation des élèves allophones

Ce mercredi 13 avril à 11h s'est tenue à la Maison des Syndicats de Créteil une conférence de presse en défense des UPE2A au sujet des conditions de scolarisation des élèves allophones dans les écoles du Val-de-Marne. Etaient présents et ont témoigné des collègues d'UPE2A, des enseignants de classes banales accueillant des élèves allophones, des directeurs d'école, les responsables du SNUDI-FO et du SNUipp-FSU, ainsi que des journalistes du *Parisien 94* et de *94 Citoyens*.

Les organisations syndicales et les collègues sont revenus sur les conséquences dramatiques de la décision de la DASEN de fermer totalement ou partiellement 10 UPE2A (7ETP) à la rentrée 2021 et les mobilisations qui se sont succédées pour exiger leur réouverture (grève, rassemblements avec les parents et des élus, audiences auprès des IEN, interpellations lors des instances).

Incontestablement, les annonces positives faites par la Direction Académique la semaine dernière de rétablissement de 5 demi-postes d'UPE2A (auquel s'ajoute celui de Bry rétabli en novembre) permettant à 6 UPE2A de retrouver un fonctionnement à temps complet jusqu'à la fin de l'année sur les écoles concernées est le produit de ces mobilisations.

De même, l'annonce faite quelques minutes avant le début de la conférence de presse, par la Secrétaire Générale de la DSDEN, de **la pérennisation de ces 6 demi-postes l'année prochaine** (et d'éventuels postes supplémentaires qui seraient ouverts d'ici la fin de l'année scolaire) **qui seront offerts à la phase d'ajustement du mouvement et exceptionnellement accessibles à titre définitif**, est indéniablement un premier recul imposé à la DASEN dans le processus engagé de disparition des UPE2A. **Il s'agit clairement d'une victoire à mettre au crédit de la mobilisation des collègues dans l'unité avec le SNUDI-FO 94 et le SNUipp-FSU 94, appuyée souvent par les parents d'élèves !**

Néanmoins, les organisations syndicales et les collègues présent.e.s ont rappelé qu'il était malheureusement trop tard pour toute une génération d'élèves allophones dont la scolarisation aura été des plus chaotiques. De la même façon, cet épisode laissera des traces chez les collègues d'UPE2A, et il faudra des signes forts pour rétablir la confiance, et faire revenir des collègues certifié.e.s et expérimenté.e.s sur ces postes.

Il a été rappelé que bien avant les fermetures de postes de l'année dernière et la crise ukrainienne, les conditions de travail et de prise en charge des élèves s'étaient dégradées.

La tentative de généraliser la mobilité des UPE2A (en contradiction avec les textes réglementaires qui ne prévoient des UPE2A mobiles qu'en zone rurale, ce qui ne correspond pas aux écoles du 94) aboutit à l'inclusion systématique des élèves allophones dans les classes banales, au mépris de leur droit à bénéficier d'un enseignement renforcé du français d'au moins 9h par semaine en UPE2A. De plus, cette mobilité imposée casse le lien avec les équipes, met en cause le suivi des élèves, des familles. Au bout du compte, il s'agit d'augmenter le nombre d'élèves allophones par enseignant UPE2A. Au lieu d'avoir un enseignant pour 15 élèves, nombre d'UPE2A comptent aujourd'hui entre 20 et 30 élèves ! Et les enseignant.e.s UPE2A, du fait de leur mutualisation sur plusieurs écoles, sont amenés à prendre en charge un nombre toujours plus important d'élèves allophones (A mi-temps sur Vincennes et Nogent-sur-Marne, la collègue d'UPE2A prend en charge 42 élèves allophones !)

Les collègues ont expliqué qu'elles et ils sont placés dans l'impossibilité de pouvoir faire leur travail correctement. De la même façon, les équipes enseignantes se retrouvent souvent désemparées face aux difficultés des élèves. C'est cette même logique de mutualisation de moyens insuffisants qui est mise en œuvre à travers les PIAL pour l'accompagnement des élèves porteurs de handicap, et dans les "pôles ressources" disposant des moyens des RASED. Dans les faits, cela a abouti à un "saupoudrage", en lieu et place d'une prise en charge répondant aux besoins des élèves.

Ces 6 réouvertures ne sont pas suffisantes pour répondre à toutes les situations urgentes : à Choisy, la seconde UPE2A accueille déjà 26 élèves et a compté plusieurs arrivées ces dernières semaines. A Villiers/Le Plessis-Trévisé, le dispositif accueille 29 élèves sur deux écoles, à Villeneuve-le-Roi, des besoins existent pour des élèves de Paul Bert qui ne bénéficient plus de prise en charge.... A Marolles-en-Brie, sur les 34 élèves allophones que compte la circonscription, seuls 16 sont actuellement pris en charge dans l'UPE2A de Sucy-en-Brie. De nouveaux postes doivent donc être immédiatement créés pour répondre à ces situations urgentes !

De plus, tous les postes annoncés n'ont pas encore vu l'affectation d'un enseignant, même d'un remplaçant provisoire !

Nous demandons :

- l'ouverture immédiate de postes supplémentaires à Choisy, Villiers, Villeneuve-le-Roi, dans la circonscription de Marolles, ...
- la réouverture de tous les postes fermés l'année dernière,
- le retour à des UPE2A fixes à temps complet sur une école et la limitation de la mobilité aux zones rurales comme le prévoit la circulaire,
- la limitation à 15 du nombre d'élèves dans chaque dispositif,
- le retour du rattachement des UPE2A aux écoles et leur comptabilisation dans les décharges de direction,
- le déblocage de moyens supplémentaires afin de permettre l'accueil et les tests de tous les nouveaux élèves sans perturber les prises en charges en cours,
- afin de garantir une réelle transparence, il est indispensable que les effectifs de l'ensemble des UPE2A du département soient transmis aux représentants des personnels siégeant au CTsD.

Forts de ce premier succès, au vu de l'accélération ces dernières semaines de l'arrivée d'enfants allophones et de réfugiés ukrainiens, le SNUDI-FO 94 et le SNUipp-FSU 94 invitent les collègues à les saisir au plus vite de toutes les situations ; ils interviendront pour que les moyens indispensables soient immédiatement octroyés par la DSDEN.

Créteil le 14 avril 2022